

EXONHIT THERAPEUTICS S.A.
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 525 140, 51 euros
Siège social : 63-65 boulevard Masséna
75013 Paris
RCS Paris 414 488 171

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 28 AVRIL 2010**

L'an deux mil dix et le vendredi 28 avril à dix heures trente (10h30), les actionnaires de la société ExonHit Therapeutics S.A. (ci-après la « Société ») se sont réunis en Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire, à la Maison des Associations et Solidarité, 10, rue des Terres au Curé, 75013 Paris, suivant avis de réunion valant avis de convocation inséré dans le Bulletin d'Annonces Légales Obligatoires daté du 24 mars 2010.

Monsieur Laurent Condomine, Président du Conseil de Surveillance, déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux actionnaires présents. Il précise qu'une feuille de présence a été émargée par chaque membre de l'Assemblée lors de son entrée en séance, soit en son nom propre, soit en tant que mandataire.

Il est ensuite procédé à la constitution du Bureau de l'Assemblée.

Monsieur Laurent Condomine, en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance, préside l'Assemblée conformément à l'article 22 des statuts.

La société Sudinnova II représentée par Monsieur Pascal Demichel et Madame Frédérique Schlumberger, actionnaires présents et qui tant par eux-mêmes que comme mandataires représentent le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs et acceptent cette fonction.

Monsieur Laurent Beauvoit est désigné comme Secrétaire.

Ernst & Young Audit, Commissaire aux comptes, représenté par Monsieur Jean-Yves Jégourel, a été régulièrement convoqué et est présent à la réunion.

Audit & Diagnostics, Commissaire aux comptes, représenté par Monsieur Olivier Maurin, a été régulièrement convoqué et est présent à la réunion.

Monsieur Sérgio Da Silva, représentant du Comité d'Entreprise, régulièrement convoqué, est présent à la réunion.

Monsieur Hervé Guyot, représentant des porteurs d'obligations convertibles en actions, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

th *LB* *He*
Guy

Madame Virginie Lazès, représentante des porteurs de bons de souscription d'actions, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Le Président dépose sur le bureau et tient à la disposition des actionnaires les pièces relatives à la présente Assemblée, à savoir :

- le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 24 mars 2010 dans lequel a été publié l'avis de réunion valant avis de convocation ;
- l'avis de convocation paru aux Petites Affiches et adressé aux actionnaires nominatifs comprenant notamment l'ordre du jour, le texte des résolutions et leur présentation, l'exposé sommaire, le résultat des cinq derniers exercices, ainsi que la demande d'envoi de documents complémentaires ;
- les procurations données par les actionnaires représentés, ainsi que les formulaires de vote par correspondance ;
- la copie de la lettre de convocation adressée aux Commissaires aux comptes ;
- la copie de la lettre de convocation adressée au représentant des porteurs d'obligations convertibles ;
- la copie de la lettre de convocation adressée au représentant du comité d'entreprise ;
- les statuts de la Société ;
- le rapport de gestion du Directoire à l'assemblée, comprenant le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009, le tableau des résultats des cinq derniers exercices, le rapport spécial du Directoire sur les options de souscription ou d'achat d'actions et l'attribution gratuite d'actions, ainsi que le rapport complémentaire du Directoire sur l'usage des délégations de compétence et de pouvoir en matière d'augmentation de capital fait par le Directoire ;
- le rapport général du Directoire à l'assemblée ;
- les observations du Conseil de Surveillance ;
- les comptes sociaux et les comptes consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;
- le rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;
- le rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;
- le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;
- le rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription ;
- le rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un placement privé ;
- le rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice de certains membres du personnel ;
- le rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit de membres du personnel salarié et des mandataires sociaux ;
- le rapport des commissaires aux comptes sur l'émission de bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- le rapport du commissaire aux avantages particuliers dans le cadre de l'émission de bons de souscription d'actions au profit de personnes nommément désignées ;

- le rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ou d'autres valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- le rapport complémentaire des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- le rapport complémentaire du directoire du 15 décembre 2009 sur l'augmentation de capital en numéraire sans droit préférentiel de souscription des actionnaires ni délai de priorité ;
- la liste des actionnaires nominatifs ;
- la feuille de présence ;
- la liste des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance ;
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Le Président déclare que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions du Code de commerce et que les documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit Code ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président de séance donne ensuite la parole à Monsieur Loïc Maurel, Président du Directoire, et à Monsieur Hervé Duchesne de Lamotte, Directeur Financier et Administratif, pour la présentation des rapports du Directoire, des activités et des résultats de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, ainsi que des principaux aspects de l'acquisition de RedPath Integrated Pathology Inc.

Puis il rappelle que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A TITRE ORDINAIRE

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;
4. Approbation des conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce ;
5. Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Laurent Condomine ;
6. Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Michel Picot ;
7. Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Deborah Smeltzer ;
8. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes titulaire de Audit & Diagnostic ;
9. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Philippe Millan ;
10. Autorisation à donner au Directoire pour mettre en œuvre un programme de rachat d'actions, conformément à l'article L. 225-209-1 du Code de commerce ;
11. Pouvoirs.

LB *HC*
LB *HC*
LB *HC*

A TITRE EXTRAORDINAIRE

12. Délégation de compétence à donner au Directoire pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
13. Délégation de compétence à donner au Directoire pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public ;
14. Délégation de compétence à donner au Directoire pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie de placement privé ;
15. Délégation de compétence consentie au Directoire pour augmenter le capital au bénéfice d'une catégorie dénommée d'investisseurs dans le cadre d'un placement privé ;
16. Délégation de compétence à donner au Directoire pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
17. Autorisation à donner au Directoire à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société ;
18. Autorisation à donner au Directoire à l'effet d'attribuer gratuitement des actions nouvelles ou existantes de la Société ;
19. Délégation de pouvoirs consentie au Directoire pour émettre des bons de souscription d'actions au profit de personnes nommément désignées
20. Délégation de compétence à donner au Directoire pour augmenter le capital social au profit des adhérents au plan d'épargne d'entreprise ;
21. Pouvoirs.

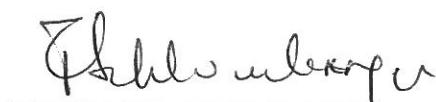
Le Président rappelle enfin que l'objet de la présente Assemblée est strictement défini par son ordre du jour, et que les sujets étrangers à cet ordre du jour ne pourront donc pas être traités.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du Bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 6 125 285 actions, soit 18,695 % des actions ayant droit de vote et qu'en conséquence l'assemblée, régulièrement constituée, ne peut valablement délibérer à titre ordinaire et à titre extraordinaire, faute de quorum nécessaire. Le Président annonce qu'à défaut de réunir le quorum sur première convocation, l'assemblée générale mixte, tant dans sa partie ordinaire que dans sa partie extraordinaire, se tiendra sur seconde convocation le 10 mai 2010 à 10h30 au siège de la Société.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les membres du Bureau.



Le Président
Monsieur Laurent Condomine



Un Scrutateur



Un Scrutateur



Le Secrétaire